



«Il n'y a plus assez d'avocats...»

«Il n'y a plus au Caire assez d'avocats capables de défendre tous les accusés. » C'est par ces mots que Me Yves Kleiniec, avocat au barreau de Marseille et membre de l'Association internationale des juristes démocrates, résume la situation qui prévaut en Egypte sur le plan des libertés.

Rentrant d'une mission en Egypte dont il avait été chargé, ainsi que Me Wulf, du barreau de New-York, par l'A.I.J.D., Me Kleiniec a tenu une conférence de presse, jeudi 10 septembre à Paris. Il a précisé que la délégation de l'A.I.J.D. avait, au départ, mission d'assister à un procès des membres du Front national et de se renseigner sur la situation née de la dissolution du Conseil de l'ordre des avocats et de la révocation du bâtonnier. « Avec l'arrestation, le 3 septembre, de mille cinq cent trois personnes, notre mission devait immanquablement s'élargir aux conditions nouvelles », a ajouté Me Kleiniec.

En ce qui concerne le procès des dix-huit membres du Front national, tous absents d'Egypte, et notamment le général Saadeddine Chazli, héros de la traversée du canal, Me Kleiniec a observé qu'il s'agissait de la première application de la loi 95 de 1980 sur la protection des valeurs », aussi « *loi de la honte* ». « En l'absence des inculpés, les poursuites sont dirigées contre leurs familles », a-t-il ajouté, relevant que la décision de renvoyer le procès au 4 octobre prochain pourrait aussi avoir eu pour motif la présence de la délégation de l'A.I.J.D.

Evoquant la situation au sein du barreau égyptien, Me Kleiniec a souligné que le pouvoir avait décapité l'ordre des avocats, un grand nombre de membres du Conseil de l'ordre ayant été arrêtés, avant même la vague d'épuration du 3 septembre. Il a ajouté qu'une vingtaine d'avocats avaient été appréhendés au cours de cette dernière opération. Me Kleiniec a cependant précisé que le bâtonnier démis, Me El Khawaga, n'était pas détenu, et qu'il avait pu s'entretenir avec lui dans son étude. Il a affirmé que les avocats arrêtés sont accusés d'avoir porté atteinte à l'intérêt national en participant à des conférences arabes tenues dans les pays du Front de la fermeté.



Me Kleiniec a encore souligné que les mesures conservatoires constituaient des « procès d'intention par excellence ». « De surcroît, ils ne sont même pas fondés sur un élément d'enquête, puisque l'enquête a lieu après l'arrestation. Ce qui caractérise l'Egypte aujourd'hui, c'est l'arbitraire. »

L'avocat redoute une nouvelle vague d'arrestations. Citant le procureur général, il estime qu'une nouvelle liste d'arrestation de cinq mille à six mille suspects est en cours d'élaboration.

Samir Kassir



Id-Reference	81-Pr-000585
Media (Support)	HC
Title	«Il n'y a plus assez d'avocats...»
Subtitle	
Section	
Language	Français
Source	Le Monde
Page	
Date	12/9/1981
Author	Samir Kassir (Stage)
Co-Author	
Keywords	
Persons	Yves.Kleinic – Wulf – Saadeddine.Ghazli – El.Khawaga
Locations	Egypte – Caire – France – Marseille – New.York
Dates	10 :09 :1981
Themes	Egypte – Caire – Avocats – accusés – Yves.Kleinic – Association.internationale.juristes.démocrates – Libertés – délégation – A.I.J.D – Front.national – arrestation – Conseil.ordre.avocats – loi.95.1980 – barreau.egyptien
Subject	